



# Commune de Rue

## Conseil général

### Procès-verbal de la séance du 29 avril 2015

Salle des Remparts, Rue – 20h00

---

Présent/e/s Nicole Barbey, Pierre Baudois, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Caroline Demierre, Denise Dorthe, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Monika Kämpf, Nicolas Nikolic, Denis Orange, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Aline Savio-Golliard, Laurent Seydoux, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), Joseph Aeby, Franco De Andrea, Magali Gianella, Raphaël Haering, Brigitte Kauffmann

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Jacques Bondallaz, Serge Demierre, Michel Gobet, Myriam Mouron

Absente Sophie Rochat

Présidence Stéphan Cottet



**M. Stéphan Cottet**, Président, salue la présence des représentants de la presse, M. François Pharisa de La Gruyère, Mme Flora Berset de La Liberté et M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise, ainsi que les membres du public.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents, et en particulier, à Mme Sophie Rochat, nouvelle conseillère générale qui succède à M. Philippe Oberson au sein du Groupe Entente (et qui n'est malheureusement pas là ce soir).

Ce soir, le bureau est composé de M. Stéphan Cottet, Président, M. Grégoire Bovet, vice-président, MM. Gérald Borcard, Daniel Bosson et Armand Surchat, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

**M. Stéphan Cottet** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 13 avril 2015, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il constate que 26 membres du législatif sont présents (3 sont excusés et 1 est absent). Il excuse également 1 membre du Conseil communal, M. Serge Demierre. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec 14 voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés. Avant toute chose, il passe en revue l'ordre du jour et informe l'assemblée que le Conseil communal a retiré le premier point de la modification du budget d'investissement d'un montant de CHF 180'000.00. De plus amples explications seront transmises lors du traitement de ce point.

## 1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

|         |    |               |   |          |    |     |    |     |   |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

## 2. COMPTES 2014

### 2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. **Mme Christine Fardel-Ottet**, boursière, passe en revue tous les comptes de fonctionnement et d'investissement ; **Mme la Syndique** les commentera au fur et à mesure, si besoin.

#### Comptes de fonctionnement :

- 01 Assemblée communale : ---
- 02 Administration générale : ---
- 03 Ordre public : ---
- 14 Police du feu : ---
- 15 Militaire : ---
- 16 Protection civile : ---
- 17 Protection population : ---
- 20 Ecole enfantine : ---
- 21 Cycle scolaire : ---
- 219 AES : ---
- 22 Ecoles spécialisées : Il s'agit de charges liées.
- 28 Cercle scolaire : La comptabilité du cercle scolaire est intégrée aux comptes de la commune. Ce compte s'autofinance.
- 29 Administration scolaire : « remboursement d'achats » : Il s'agit d'ordinateurs acheté par la commune de Rue et qui ont été refacturés à la commune d'Ecublens.
- 30 Culture : ---
- 34 Sport : ---
- 35 Autres loisirs : ---
- 39 Culte et église : ---
- 40 Hôpitaux : ---
- 41 Homes médicalisés : ---
- 44 Soins ambulatoires : ---
- 46 Service médical des écoles :
- 54 Structures petite enfance : ---
- 55 Invalidité : ---
- 58 Aide sociale : ---
- 581 ASGS : La comptabilité de l'ASGS est intégrée dans la comptabilité de la commune.
- 62 Routes et génie civil : ---
- 65 Trafic régional : ---
- 70 Approvisionnement en eau : ---
- 71 Protection des eaux : ---
- 72 Ordures ménagères : ---
- 74 Cimetières : ---

**79 Aménagement du territoire : ---**  
**81 Forêts : ---**  
**83 Tourisme : ---**  
**90 Impôts : ---**  
**93 Péréquation financière intercommunale : ---**  
**94 Gérance de la fortune et des dettes : ---**  
**942 Immeubles du patrimoine financier : ---**  
**99 Autres postes : ---**

La lecture complète de ces comptes ne fait l'objet d'aucune remarque. Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de **CHF 2'295.37.**

Compte d'investissement :

**62 Routes communales et génie civil : ---**  
**70 Approvisionnement en eau : ---**  
**71 Protection des eaux : ---**  
**72 Ordures ménagères : ---**  
**74 Cimetières : ---**  
**8 Economie : ---**  
**830.503.00 : Place de jeux « école primaire » de Rue : CHF 460.00.** Il s'agit d'une erreur d'écriture. Ce montant aurait dû être passé dans les comptes de fonctionnement. Les comptes étaient bouclés et ne pouvaient pas être corrigés. Cette somme a été amortie de suite.  
**9 Finances et impôts : ---**

Avec des dépenses à hauteur de CHF 555'705.12 et des recettes totalisant CHF 399'680.10, le compte d'investissements présente un excédent de charges de **CHF 156'025.02.**

**M. Stéphan Cottet** adresse ses remerciements à **Mme Christine Fardel-Ottet** pour toutes ces informations et l'excellente tenue des comptes communaux. Il remercie également **Mme Cynthia Buache Mesot** pour la tenue du PV de la dernière assemblée. Il passe sans transition la parole à M. Francis Braillard pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

## **2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION**

**M. Francis Braillard** donne lecture du rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Fidustavia SA. Cette dernière certifie avoir effectué les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes et relève que la comptabilité est régulièrement tenue avec soin et exactitude. Elle recommande d'approuver ces comptes.

A la suite de son contrôle, Fidustavia SA a constaté que les rubriques suivantes étaient toutes autofinancées au sens des règles en vigueur. Les taux de couverture sont les suivants :

- Approvisionnement en eau : 100.00%
- Ordures ménagères : 76.14%

Le chapitre 71 « Protection des eaux » n'est couvert qu'à 74.48%. Or, le délai d'adaptation pour être en conformité avec la Loi sur les Eaux a expiré fin 2013. De ce fait, la commune devrait avoir une couverture à 100% dès cette année. La commune doit ainsi prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif lors de l'exercice 2015.

Fidustavia a également constaté que les comptes 710.522.00 « Rue, PGEE » et 620.501.87 « Réfection Route des Cergnes – Blessens » n'ont pas été votés par le Conseil général alors que toutes les dépenses d'investissement sont soumises à son approbation.

Ce rapport est à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient le consulter.

## 2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

**M. Francis Braillard** donne lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 07 avril 2015. Le 21 avril 2015, dite Commission s'est rencontrée à nouveau pour finaliser ses rapports. Les vérifications effectuées par l'organe de révision Fidustavia SA lui ont été transmises. L'organe de révision a fait une annotation dans le rapport concernant les comptes 710.522.00 « Rue PGEE » et 620.501.87 « Réfection Route des Cergnes-Blessens » car ces investissements n'ont pas été soumis à l'approbation du Conseil général. A l'avenir, la Commission financière aimerait que toutes les dépenses d'investissement soient acceptées par votation. Par ailleurs, le chapitre « Protection des eaux » n'est couvert qu'à 74.48% alors que la nouvelle loi exige une couverture de 100%. Elle a constaté un bon résultat financier de **CHF 2'295.37**, après la comptabilisation d'amortissements supplémentaires de **CHF 211'678.82**. Les comptes d'investissement laissent apparaître un déficit de **CHF 156'025.02** contre **CHF 1'723'862.85** au budget.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2014 et adresse ses remerciements à Mme Christine Fardel-Ottet, Mme Antoinette Piccand et à la fiduciaire pour la bonne gestion de la commune. **M. Stéphan Cottet** remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail et leurs remarques judicieuses. **Mme la Syndique** souhaite intervenir en ce qui concerne la route des Cergnes. Elle explique que la part de la commune de Rue, CHF 6'000.00, aurait très bien pu être passée en fonctionnement. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil général de voter...

## 2.4. APPROBATION DES COMPTES 2014

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2014 sont **approuvés** à l'unanimité.

|         |    |               |   |          |    |     |    |     |   |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

## 3. MODIFICATIONS DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015

**M. le Président** passe sans transition la parole à **M. Raphaël Haering** pour les explications quant à l'annulation de l'investissement de CHF 180'000.00 pour la réfection des collecteurs.

### 3.1. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Travaux sur les collecteurs à Promasens :

**M. Raphaël Haering** explique que cette demande a été annulée car la commune avait fait une étude pour ces travaux à Riombochet, avec deux secteurs concernés.

Le budget annoncé par le bureau d'ingénieurs MGI tenait compte d'une conduite de 1000 de diamètre, dimension qui n'est pas courante. Les ingénieurs ont pris des prix estimatifs basés sur du 500 mm de diamètre et ont rajouté un certain montant.

Lors d'une séance la semaine dernière, ils se sont rendus compte qu'il manquait CHF 80'000.00. Le Conseil communal a préféré retirer cet objet pour faire une calculation complète. De plus, il y a une autre possibilité avec un autre tracé, depuis le fond du quartier de Riombochet jusqu'à la Broye. Ce projet se monte à CHF 230'000.00 (au lieu des CHF 260'000.00 pour l'autre tracé). L'avantage, c'est qu'on sortirait les eaux du quartier de Riombochet du secteur d'habitations. Ainsi, cela vaut la peine de prendre un peu de temps pour bien réfléchir à ce projet.

**M. Stéphan Cottet** remercie **M. Raphaël Haering** pour toutes ces explications. Il propose dès lors de se prononcer sur le montant de CHF 6'000.00 supplémentaire pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente. Il rappelle les éléments suivants :

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Coût des travaux :     | CHF 102'000.00 |
| Subvention cantonale : | CHF 8'000.00   |
| A payer :              | CHF 94'000.00  |
| Crédit voté :          | CHF 88'000.00  |
| Montant suppl :        | CHF 6'000.00   |

### 3.2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

**Compte tenu de la situation, M. Francis Braillard** explique que le rapport de la Commission financière est quelque peu modifié, dite Commission s'étant prononcée sur les deux objets (collecteurs et toiture). Les deux investissements ayant été approuvés, elle maintient son préavis pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente et approuve cet investissement supplémentaire.

La Commission financière recommande aux membres du Conseil général d'accepter la modification du budget d'investissement 2015 telle que présentée.

### 3.3. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

La modification du budget d'investissement 2015 est **approuvée** avec une abstention.

|         |    |               |   |          |    |     |    |     |   |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 1 | majorité | 14 | OUI | 25 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

## 4. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION

**Mme Antoinette Piccand** explique qu'après avoir fonctionné durant 6 ans, Fidustavia SA ne peut plus continuer à réviser les comptes. Le Conseil communal a demandé trois offres et retenu la fiduciaire Boyer à Romont.

**M. Francis Braillard** donne lecture du préavis de la Commission financière concernant la désignation d'un nouvel organe de révision. En effet, le mandat de Fidustavia SA arrive à échéance. Le Conseil communal a demandé plusieurs offres et son choix s'est porté sur la fiduciaire Boyer Philippe à Romont, son devis étant le meilleur marché.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le nouveau mandat à la fiduciaire Boyer Philippe pour trois ans.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Stéphan Cottet** soumet cet objet à votation.

Vote : Suivant les recommandations de la Commission financière et du Conseil communal, le Conseil général désigne, **à l'unanimité**, la fiduciaire Boyer Philippe en qualité d'organe de contrôle, pour une durée de trois ans.

|         |    |               |   |          |    |     |    |     |   |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

## 5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'ÉPURATION DES EAUX

Ce point a fait l'objet d'un rapport de présentation qui était joint à la convocation et qui sera annexé au présent procès-verbal (annexe I). Les membres du Conseil général ayant participé à la présentation du 16 avril dernier ont bien compris les tenants et les aboutissants de cette modification. **M. Stéphan Cottet** demande à M. Joseph Aeby s'il peut brièvement donner quelques explications pour les personnes qui n'étaient pas là. **M. Joseph Aeby** est à disposition s'il y a des questions. Il apporte ensuite un complément d'information plutôt du genre philosophique. C'est une interpellation qui lui a été faite et qui pose la question suivante : « Est-il raisonnable et juridiquement défendable qu'un propriétaire ait à supporter les conséquences liées au traitement des eaux claires ? ». Il est bon de rappeler que l'on fait référence au PGEE qui doit prendre en charge les eaux qui sont collectées par les habitations (toits et places de parc). Dans un environnement traditionnel et naturel, cette eau s'infiltrerait dans la terre ; mais à partir du moment où il y a des constructions, il y a une collecte des eaux claires et il faut amener cette eau à quelque part. C'est pour cette raison que des collecteurs communaux ont été aménagés et ces eaux vont, en principe, dans un cours d'eau. Cela existe depuis longtemps mais c'est assez mal connu. En réalisant des constructions, les communes doivent s'occuper des eaux claires et des eaux usées. Il est philosophiquement juste que les taxes communales servent à la fois à financer les infrastructures des eaux usées et au transfert des eaux claires. En cas d'orages ou d'autres situations extraordinaires, nous ne sommes pas dans un environnement qui repose sur un principe de taxe. Ce sont la Confédération, les cantons et les assurances qui prennent en charge ces dégâts.

Aucune question n'étant soulevée, **M. Stéphan Cottet** passe au vote de cet objet.

**Vote** : Le Conseil général **accepte** la modification du règlement communal relatif à l'épuration des eaux avec 1 « abstention » et 1 « non ».

|         |    |               |   |          |    |     |    |     |   |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 1 | majorité | 14 | OUI | 24 | NON | 1 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

## 6. RAPPORT DE GESTION 2014

Le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis avec la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, **M. Stéphan Cottet** passe au point suivant.

## 7. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

### *Commission financière*

**M. Francis Braillard**, Président de la Commission financière, n'a rien à rajouter à ce qui a été dit précédemment.

### *Commission d'aménagement*

**M. Frédéric Galster** relève que la Commission d'aménagement ne s'est pas rencontrée cette année mais il profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour aménager la place de jeux à Rue. Il reste encore à installer un panier de basket et une table. Ces éléments seront mis en place par les employés communaux.

### *Commission culture & développement*

**Mme Denise Dorthe** relève que la Commission culture & développement n'a connu aucune activité depuis le printemps. Cependant, ayant réservé ses jetons de présence en 2011 pour une action à définir durant cette législature, elle a proposé aux écoles, sur recommandation enthousiaste de son membre Nicolas, un théâtre de marionnettes avec l'atelier découverte ad hoc.

Les enseignantes, enchantées, ont malheureusement dû constater à son étude que celui-ci n'était pas adapté aux plus grands. Aussi, ont-elles proposé à la Commission de financer un bout de leur projet 2016, à savoir la participation à une école de cirque itinérante avec spectacle final présenté par les élèves. Ainsi, ajoutant le solde de ses jetons 2013, partiellement grignotés ici avec gourmandise à l'Hôtel de Ville, dite Commission a pu verser la somme de CHF 825.00 au compte de l'ACER. Par ces deux actions, elle aura modestement contribué à l'activité culturelle et économique locale.

### *Commission de naturalisation*

**M. Grégoire Bovet** confirme que la Commission de naturalisation s'est réunie deux fois en 2014. Il s'agissait d'une candidature individuelle et d'une famille. Tout s'est bien passé mais il ne peut en dire plus car les membres sont soumis au secret. Une nouvelle candidature vient d'être déposée et sera traitée prochainement.

### *Commission de l'énergie*

**Mme Brigitte Kauffmann** explique que la Commission de l'énergie se rencontre régulièrement pour travailler sur les projets en cours. Après avoir déploré le manque d'intérêt pour le séminaire, elle planche maintenant sur la progression dans son programme « Cité de l'énergie ». **Mme Brigitte Kauffmann** profite d'annoncer que le jeudi 07 mai prochain se déroulera à la salle des Remparts une séance d'information dont le but est de sensibiliser les gens aux économies d'énergie et de proposer des outils permettant de mieux gérer l'énergie. Elle sera suivie de questions et d'un apéritif. De plus, la Commission d'énergie va travailler sur le projet de panneaux solaires dans le cadre de la salle polyvalente de Promasens (sujet abordé en décembre 2014).

## **Commission du feu**

D'habitude, **M. Serge Demierre** rapportait quelques informations concernant la Commission du feu...En son absence, **Mme la Syndique** explique que de nombreuses visites de conformité ont été effectuées cette année. Elles ont permis de contrôler les habitations ainsi que les installations de chauffage et la sécurité. La situation des dossiers est bientôt à jour.

**M. Stéphan Cottet** remercie les différentes commissions pour leur précieux et excellent travail.

## **8. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E**

Après moultes réflexions (et beaucoup d'humour), **M. Stéphan Cottet** s'est penché sur la candidature du vice-président, à savoir s'il avait bien fait son travail et propose **M. Grégoire Bovet**, actuel vice-président, au poste de Président du Conseil général. Y a-t-il un avis contraire ou une autre candidature ? Tel n'étant pas le cas, **M. Stéphan Cottet** propose de passer au vote. **M. Grégoire Bovet** est ainsi élu avec 25 « oui » et 1 « abstention ». L'assemblée applaudit chaleureusement le nouvel élu.

## **9. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E**

Personne ne s'étant annoncé pour le poste de vice-président (-e), **M. Sylvain Périsset** prend la parole. Il explique que ce poste est en général repourvu via un tournus. Cette année, c'est donc au Groupe « Avenir Ville Campagne » de présenter un candidat. **M. Sylvain Périsset** propose la candidature de **M. Olivier Pittet** pour ce poste. Ce dernier accepte. Etant entendu qu'il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** demande à l'assemblée de s'exprimer sur cette candidature à la vice-présidence du Conseil général. **M. Olivier Pittet** est élu avec 24 « oui » et 2 « abstentions » à la vice-présidence du Conseil général. Il est également chaleureusement applaudi.

## **10. Divers**

**M. Stéphan Cottet** arrive à la fin de son année de présidence et souhaite faire part de deux ou trois réflexions.

### **« L'importance d'une commission ponctuelle ?**

L'outil de travail mis à disposition pour la gestion de la commune qu'est la Commission ad hoc n'est pas assez utilisé :

- La commission donne une dynamique importante entre les groupes
- Elle provoque l'échange d'idées et d'expériences ;
- Elle décharge le travail du Conseil communal et donne des pistes à celui-ci ;
- Le projet porté par une commission et le conseiller communal respectif assure la transparence et donne une légitimité au moment de la décision ;
- Ce travail en amont est bénéfique à tout point de vue.

Il y a bien sûr la fusion...mais il y a avant tout des idées, des projets fédérateurs au même titre que l'AELE avec ses politiques communes entre les membres, sans nécessairement fusion...sur l'agriculture par exemple.

En Glâne « Sud », il y a des projets identiques à chaque commune...que chacune d'elles étudie, mandatant des bureaux techniques, créant des avant-projets et souvent, elles sont limitées pour la réalisation à leur petite échelle...alors que ces communes sont conjointes et que seules des frontières virtuelles existent !

### **Déchetterie et écoles sont des dénominateurs communs à chaque commune.**

Nous devons penser « région ». Ce que nous pensons, réfléchissons et réalisons maintenant à petite échelle, au niveau de notre commune, sera certainement dépassé lors de la fin de la réalisation !

Pourquoi ne pas convoquer des réunions de travail 1 à 2 fois par an, avec Présidence « tournante » entre les autorités des différentes communes limitrophes de la Glâne Sud ?

### **Renouvellement du Conseil général et du Conseil communal**

Il y a 8 ans, on a beaucoup parlé de politisation de la commune de Rue. M. Armand Surchat, mon prédécesseur, a très bien évoqué il y a une année dans son discours final, la déception de constater les démissions des élus tout au long de la législature. Je le rejoins absolument sur la constatation.

On a parlé également de déclin de la politique partisane...je ne suis pas si sûr de cela...

Les jeunes socialistes, les jeunes PDC et les jeunes UDC sont des jeunes responsables qui s'intéressent à la vie de leur pays....que dire à cela si n'est notre admiration !

Bien sûr, c'est l'adolescence de la politique d'où les inévitables excès ou paroles maladroites...

Notre groupe UDC, le plus petit du Conseil général, est toujours présent avec ses 4 membres motivés...à la fin de la législature!

Il est important de parler très vite dans notre entourage des besoins de notre commune d'avoir des personnes motivées pour se mettre à disposition de notre législatif et exécutif. Que ce soit de gauche ou de droite, là n'est pas le problème ; mais la motivation et l'intérêt pour la chose publique est primordiale. Merci à ceux qui se battent pour cet idéal ».

**M. Stéphan Cottet** souhaite terminer en remerciant tous les membres du Conseil communal pour leur excellent travail, pour la volonté de bien gérer la commune. Le Conseil communal a proposé une séance d'information aux membres du Conseil général le mercredi 16 avril pour présenter les différents objets du tractanda de ce soir. Seules 12 personnes étaient présentes et il regrette ce manque d'intérêt flagrant. Il adresse un grand merci aux membres du Conseil communal qui ont présenté et documenté cette soirée. Enfin, il transmet ses remerciements aux membres du Conseil général pour leur investissement dans la vie de la commune, aux employés communaux, à la secrétaire et à la boursière.

**Mme Antoinette Piccand** remercie **M. Stéphan Cottet** pour toutes ses réflexions et adresse également ses remerciements aux personnes ici présentes pour le bon déroulement de cette séance. Elle profite de féliciter les nouveaux Président et Vice-Président pour leur élection.

**Mme la Syndique** informe l'assemblée que la commune de Rue sera équipée de la fibre optique. En effet, Swisscom SA a décidé de s'intéresser à notre commune pour l'équiper. Le canton a voté un crédit de 44 millions pour équiper toutes les communes.

Swisscom SA a l'obligation d'équiper 90% des centres urbains et les 10% autres sont dévolus aux petites communes ; les travaux seront échelonnés entre 2016 et 2017 à Rue et Gillarens (et Promasens ultérieurement).

Ensuite, dans le chapitre des moins bonnes nouvelles, **Mme la Syndique** signale la démission de M. Serge Demierre de son poste de Conseiller communal. Il a donné sa démission pour le 30 avril 2015 pour des raisons familiales. L'annonce pour repourvoir ce poste parviendra dans les boîtes aux lettres sous forme de tout-ménage la semaine prochaine et paraîtra dans la Feuille officielle du 08 mai 2015. Le délai pour le dépôt de liste est fixé au lundi 18 mai 2015, à 12h00. La votation est prévue le 28 juin 2015 car il était trop tard pour la faire coïncider avec celle du 14 juin.

La voirie a quelques nouvelles tâches que **Mme la Syndique** souhaite annoncer. En effet, les employés communaux s'occupent désormais des parterres floraux (à la place de la Société de développement) ; ils confectionnent actuellement des bacs à fleurs. Le nouvel employé communal a repris la conciergerie de l'école, suite à la démission de Mme Cécile Savio. **Mme Antoinette Piccand** profite de remercier tous les employés de la commune pour leur investissement. Par ailleurs, elle signale que le Conseil communal accueillera cette année les jeunes citoyens et les nouveaux habitants à l'occasion du Marché de Rue le 26 juin prochain. Enfin, **Mme la Syndique** remet un cadeau de la part du Conseil communal à Mme Agnès Savio, préposée au Contrôle des habitants, à l'occasion de ses 60 ans.

**M. Grégoire Bovet** souhaite prendre la parole suite au courrier que tous les propriétaires de sources privées ont reçu. Il y était indiqué que les personnes concernées « pouvaient être distributeurs d'eau potable ». Cette formulation l'a interpellé car elle pouvait se comprendre de plusieurs manières. S'agit-il d'une démarche volontaire ou légale ? **M. Joseph Aeby** explique que d'un point de vue strictement légal, tout bénéficiaire d'une source privée qui distribue de l'eau hors de sa famille directe rentre dans la catégorie des distributeurs, au même titre que la commune ou qu'un service industriel. Avec la nouvelle loi sur l'eau, si on est distributeur, on est soumis à quelques exigences, dont une assez importante est de garantir la qualité de l'eau distribuée. Pour faire simple, il y a plusieurs cas de figure :

1<sup>er</sup> cas : j'ai une source et je la consomme directement. Il s'agit de droit privé.

2<sup>ème</sup> cas : j'ai une source et 3 locataires que j'alimente avec de l'eau potable de ma source ; je suis donc distributeur et en matière d'assurance qualité, je dois garantir que l'eau que je distribue est en ordre en faisant 1 analyse par année.

3<sup>ème</sup> cas : j'ai une source privée et je l'utilise pour ma consommation mais cette source fait l'objet d'un droit d'eau pour mon voisin ; cela veut dire que mon voisin consomme cette eau même si cette source m'appartient. Je suis dans le même cas de figure qu'avant, c'est-à-dire un distributeur d'eau potable, avec ses exigences.

Ainsi, d'un point de vue légal, la commune doit établir un registre des distributeurs d'eau.

Concernant le 2<sup>ème</sup> cas de figure, **M. Grégoire Bovet** annonce qu'il y a une procédure judiciaire en cours. En attendant un arrêté du Tribunal cantonal, l'effet suspensif a été accordé. Ce sera assez intéressant de voir la solution qui sera donnée.

Ensuite, en tant que chef du groupe Entente, il revient sur la séance d'information du 16 avril dernier. Il tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour cette proposition. Les membres du groupe sont partagés quant à la mise en place d'une telle rencontre car elle remet en cause le fonctionnement des groupes, dans la mesure où ils se réunissent pour débattre des objets. Le fait d'avoir un « mini » Conseil général avant la grande séance pose des difficultés aussi pour les groupes.

Il a bien compris la démarche qui a été faite mais avoue que la majeure partie du groupe Entente n'est pas favorable à la poursuite sous cette forme-là. **Mme Antoinette Piccand** explique que c'est un cas exceptionnel car les agendas sont surchargés à cette période.

Pour terminer, **M. Grégoire Bovet** adresse ses remerciements à l'assemblée pour son élection à la présidence du Conseil général, pour la dernière année de cette législature. Il constate qu'il est le seul rescapé depuis l'introduction du Conseil général en 2001. Il espère d'ailleurs que ses 15 ans d'expérience lui permettront de ne pas être trop mauvais cette année. C'est aussi l'occasion de voir que de nombreuses personnes ont pris du temps pour la commune, que ce soit à l'exécutif ou au législatif. Il invite chacune et chacun à réfléchir d'ores et déjà à son engagement pour la prochaine législature ; c'est important d'offrir aux citoyens la possibilité de faire un choix sur les personnes qui poursuivent et de donner de son temps car c'est le système même de milice qui veut que cet engagement se poursuive. En l'absence de fusion à court terme, nous devons continuer à nous engager dans cette voie. Enfin, il remercie le Président sortant, M. Stéphan Cottet, pour sa présidence impartiale dans un Conseil général qui est pour l'essentiel apolitique ; **M. Grégoire Bovet** se rend compte qu'avec les années, l'UDC a compris que même en étant une formation politique, elle peut très bien s'intégrer dans un Conseil général.

**M. Joseph Aeby** apporte un petit commentaire en ce qui concerne l'apéritif. Pour lever tous les doutes concernant la qualité de l'eau distribuée dans la commune, des bières artisanales de la brasserie des Gros à Blessens seront servies. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



La séance est levée à 21h30.

**Prochaine séance du Conseil général : le mercredi 09 décembre 2015**

Au nom du Bureau du Conseil général :



Le Président:

La Secrétaire :

Stéphan Cottet

Cynthia Buache Mesot